



Assemblée générale de l'Association Protégeons Taillard

Samedi 6 novembre 2021 de 10 heures à 12 heures, salle du Conseil en Mairie de Riotord.

Nous remercions chaleureusement les adhérents présents à l'Assemblée Générale du 6 novembre 2021 et les adhérents qui nous ont fait parvenir leurs procurations. Votre soutien moral et financier est indispensable à notre association pour poursuivre et pour financer nos actions juridiques contre les projets éoliens de la grande forêt ancienne de Taillard.



Un invité d'honneur a ouvert les débats de l'assemblée, le Président du Parc naturel régional du Pilat : Emmanuel Mandon.

Monsieur Mandon nous fait part de son engagement personnel contre les projets éoliens qu'il juge inacceptables pour le parc naturel régional du Pilat. En tant que membre du Conseil Régional il nous a rappelé le soutien du député de la 4e circonscription de la Loire Dino Cinieri qui se bat pour protéger paysages et biodiversité du Parc. Il nous a précisé que le Président de la Région Auvergne Rhône Alpes, Laurent Wauquiez partage cette position sur les nuisances des implantations éoliennes pour les paysages et pour l'environnement naturel.

Une partie importante du temps a été consacré aux procédures judiciaires dans lesquelles notre association est engagée avec deux autres associations : les Sources de Taillard, Défense du Patrimoine forestier, et avec une vingtaine de requérants individuels.

Avancement des procédures judiciaires

Recours en justice administrative contre les éoliennes de la forêt de Taillard

- En avril 2018 le Préfet de la Loire signe les arrêtés de permis de construire et d'autorisation d'exploiter des 10 éoliennes de la SAS Ailes de Taillard Total Quadran sur les crêtes forestières.
- En septembre 2018 notre avocat dépose les recours devant le Tribunal Administratif de Lyon contre les deux permis de construire et contre l'autorisation d'exploiter (ICPE) les 10 éoliennes.
- En mars 2020 deux jugements du TA de Lyon rejettent nos demandes

- En juillet et août 2020 notre avocat dépose deux recours devant la Cour administrative d'appel (CAA) de Lyon contre les jugements du TA de Lyon
- De septembre 2020 à août 2021, plusieurs échanges de mémoires entre notre avocat, et la partie adverse : l'avocat de la SAS AdT-Total-Quadran et le Service juridique du Ministère de la transition écologique.
- Nous sommes en attente de la clôture de l'instruction du dossier par la CAA pour un jugement qui pourrait être rendu en début d'année 2022.

Assignment devant le tribunal judiciaire de Saint Etienne

Le 18 juin 2020 les trois associations et les requérants individuels ont reçu par huissier une assignation collective devant le Tribunal judiciaire de Saint Etienne par la SAS Ailes de Taillard Total Quadran à payer la somme exorbitante 893 400 euros. La motivation de cette assignation prétextait le retard à la mise en service du parc éolien du fait de nos recours au TA de Lyon. Notre avocat nous a informés du dépôt définitif le 18 octobre 2020 de l'assignation devant le Tribunal judiciaire de Saint Etienne par la SAS Ailes de Taillard-Total-Quadran. Il a déposé ses conclusions en défense le 19 janvier 2021. Il est possible que le plaignant "Les ailes de Taillard" souhaite finalement se désengager de cette action juridique à notre encontre, ce qui serait un réel soulagement pour tous.

A ce jour les frais engagés auprès de notre avocat se montent à 17 640 Euros pour l'ensemble des procédures. Une grande partie de cette somme a été prise en charge par les assurances de protection juridique des requérants individuels.

Les actions d'information

Notre association, grâce l'expertise bénévole de plusieurs membres du Conseil d'Administration dispose de deux applications numériques :

- Le site internet <http://protegeons-taillard.fr/> auquel est adossée la pétition **Sauvons la Grande Forêt de Taillard** signée par plus de 4300 personnes
- La page Facebook *Henri Delolme* qui rassemble 1884 amis, et qui est associée à la page communautaire *Protégeons Taillard*.
- Plusieurs articles de presse ont fait écho aux actions de notre association : Le Progrès du 16.10. 2020, le Canard enchaîné du 02.12. 2020, le quotidien en ligne Médiacités Lyon du 03.03 2021.

Les actions avec les associations amies

- Depuis plusieurs années les trois associations Protégeons Taillard, Les Sources de Taillard et Défense du Patrimoine forestier agissent en étroite concertation contre le projet éolien de La SAS Ailes de Taillard.
- Nous sommes en liaison fréquente avec notre voisine l'Association Préservons Vanosc qui s'oppose vigoureusement à un projet éolien en forêt de Taillard, projet éolien qui aurait des impacts sur plusieurs hameaux de Riotord et de Saint Sauveur en Rue.
- Pour la Haute Loire nous sommes en liaison avec l'Association Préservation des paysages exceptionnels du Mézenc (APPEM) qui s'est opposée avec succès en 2020 aux deux projets éoliens des Vastres et de Saint Jean de Nay.
- Nous entretenons des relations suivies avec l'association France Nature environnement Loire (ex FRAPNA) et avec l'association nationale Sites et monuments qui nous apportent des appuis appréciés.

Les actions auprès des élus au cours de l'année 2021

Notre association a réalisé plusieurs actions de sensibilisation auprès des élus

- Par plusieurs courriers auprès des maires du canton du Pilat suite à l'assignation devant le Tribunal judiciaire de Saint Etienne par la SAS AdT-Total-Quadran

Avec le Collectif Zéro Eole 42 qui regroupe une douzaine d'association nous avons fait parvenir en juillet 2021 des courriers aux nouveaux élus du Département de la Loire et de la Région Auvergne-Rhône Alpes.

- Une audience a été obtenue à la Région le 18 octobre 2021, auprès d'un collaborateur de Frédéric Bonnichon, Vice président délégué à l'environnement et à l'écologie positive, audience à la quelle L'association Protégeons Taillard était représentée.

Partie administrative et réglementaire de l'Assemblée Générale

Vérification du quorum des présents et des représentés

Approbation du rapport moral et d'activité et des rapports financiers

Le rapport moral du Président a été soumis à l'approbation de l'Assemblée qui l'a approuvé à l'unanimité

Le trésorier a présenté le rapport financier pour l'année 2019 et pour l'année 2020 qui ont été approuvés à l'unanimité

Elections au conseil d'administration

4 postes d'administrateurs étaient soumis à renouvellement (renouvellement par tiers des 12 administrateurs). Françoise Bardeletti, Elisabeth Bongrand, Céline Cartellier, Joseph Teyssier.

1 poste vacant était ouvert au vote

Les 4 administrateurs sortants qui sollicitaient leur reconduction ont été renouvelés à l'unanimité.

Un seul candidat s'est déclaré pour le poste vacant : Patrick Wolff qui a été élu à l'unanimité.

Composition du nouveau conseil d'administration de 12 membres

Françoise Bardeletti, Jeanne Barralon, Elisabeth Bongrand, Céline Cartellier, Henri Delolme, Michel Desplanches, Gilles Galland, Lionel Marcon, Joseph Soutrenon, Joseph Teyssier, Jacky Vacher, Patrick Wolff.

Après la clôture des travaux de l'assemblée générale, le nouveau conseil d'administration s'est réuni pour élire le nouveau Bureau.

Les membres de l'ancien Bureau ont proposé leur reconduction qui a été votée à l'unanimité

Composition du nouveau Bureau :

Président Henri Delolme

Vice-président Gilles Galland

Secrétaire Jeanne Barralon

Trésorier Joseph Soutrenon (pour une dernière année.)

Trésorier adjoint Michel Desplanches

Le traditionnel verre de l'amitié a clôturé l'assemblée.

Sauf événements nouveaux la prochaine assemblée générale de l'association Protégeons Taillard aura lieu pendant la deuxième quinzaine de septembre 2022 à Saint Sauveur en Rue